

Vlastimir Đorđević condamné à 27 ans d'emprisonnement

Le 23 février, la Chambre de première instance II du TPIY a reconnu Vlastimir Đorđević coupable des crimes d'expulsion, d'assassinat, de meurtre, de transfert forcé et de persécutions, et l'a condamné à 27 ans de prison.

Vlastimir Đorđević, qui était Ministre adjoint de l'intérieur serbe (MUP) et chef de la sécurité publique (RJB), a été déclaré coupable d'avoir participé en 1999 à une entreprise criminelle commune qui avait pour objectif de modifier l'équilibre ethnique du Kosovo afin de garantir le contrôle permanent des Serbes sur la province. Cet objectif a été poursuivi par une campagne de terreur et de violence généralisée dans le cadre de laquelle des Albanais du Kosovo ont été expulsés, tués, transférés de force et persécutés.

La Chambre a rejeté l'argument avancé par Vlastimir Đorđević, selon lequel il n'exerçait aucun contrôle effectif sur l'emploi des forces du MUP au Kosovo, estimant au contraire que « la participation de l'accusé à l'entreprise a été primordiale pour son succès ». Il exerçait une autorité légale et avait le contrôle effectif de la police du Kosovo, d'active et de réserve.

Vlastimir Đorđević a été reconnu responsable du meurtre d'« au moins 724 Albanais du Kosovo », perpétré par les forces serbes, la plupart du temps par la police, dans les nombreuses municipalités énumérées. « Dans la plupart des cas, les victimes, dont beaucoup de femmes et d'enfants, étaient des civils qui n'avaient pas d'armes et ne participaient d'aucune façon au conflit armé », a conclu la Chambre, ajoutant que les meurtres reprochés ne constituaient que des exemples et « absolument pas une liste exhaustive des crimes commis par les forces serbes, notamment par la police, contre la population albanaise du Kosovo au cours des attaques généralisées et systématiques mentionnées ci-dessus ».

Le texte intégral du jugement est consultable (en anglais) à l'adresse Internet suivante:

http://www.icty.org/x/cases/djordjevic/tjug/en/110223_djordjevic_judgt_en.pdf

15 février

Un haut responsable croate en visite au Tribunal

Le Procureur du TPIY, Serge Brammertz, a rencontré au Tribunal Gordan Jandroković, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'Intégration européenne de Croatie. Serge Brammertz et Gordan Jandroković ont abordé la question de la coopération de la Croatie avec le Bureau du Procureur. C'est la première visite du Ministre au Bureau du Procureur.

16 février

Suspension du procès de Radovan Karadžić

La Chambre de première instance III a ordonné la suspension du procès de Radovan Karadžić, du 21 mars au 5 mai, afin de permettre à l'accusé d'examiner les documents que l'Accusation lui a communiqués récemment. La suspension du procès permettra à l'accusé et à son équipe de la défense d'examiner « 1725 pièces, correspondant à près de 32 000 pages et 142

vidéos dont la durée totale est estimée à 200 heures ». L'Accusation a remis ces pièces à l'accusé le 31 janvier 2011.

Dans sa décision, la Chambre a rappelé, « ses préoccupations concernant la quantité de pièces, potentiellement de nature à disculper l'accusé, que l'Accusation continue de communiquer à celui-ci, et concernant l'incidence que cela a eu sur la préparation de l'accusé et le bon déroulement de son procès ».

17-18 février

Établissement puis retrait de l'acte d'accusation établi contre Berko Zečević

Berko Zečević a été transféré au quartier pénitentiaire des Nations Unies le 17 février après avoir été arrêté par les autorités de Bosnie pour avoir refusé de se présenter pour témoigner devant le Tribunal au procès de Radovan Karadžić.

Berko Zečević a été informé de son obligation de se présenter devant la Chambre de première instance le 28 janvier 2011, après avoir fait l'objet d'une citation à comparaître délivrée par la Chambre le 20 janvier. Berko Zečević ne s'étant pas présenté devant le Tribunal et n'ayant pas donné de raison valable pour justifier son refus de comparaître, la Chambre de première instance a délivré à son encontre une ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation pour outrage au Tribunal, le 4 février 2011. L'ordonnance a été rendue publique le 15 février 2011.

Lors de sa comparution initiale, Berko Zečević a accepté de déposer en tant que témoin à charge au procès de Radovan Karadžić. L'ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation et l'ordonnance de placement en détention préventive dont il faisait l'objet ont par conséquent été abrogées à la fin de sa déposition.

Berko Zečević est chargé de cours et directeur du département de technologie de défense de la faculté d'ingénierie mécanique de l'Université de Sarajevo. Il a déposé au Tribunal en tant que témoin expert en balistique aux procès de Slobodan Milošević, Dragomir Milošević et Stanislav Galić, et en tant que témoin des faits au procès de Momčilo Krajišnik. La déposition de Berko Zečević porte sur la nature des munitions qui étaient fournies à l'armée des Serbes de Bosnie et dont elle se servait, ainsi que sur la position d'où a été tiré le projectile qui a frappé le marché de Markale, à Sarajevo, le 5 février 1994.

17 février

Albertus Swart, ancien Juge du TPIY, est décédé

Le Juge Albertus Swart est décédé jeudi 17 février, des suites d'une longue maladie. Le Juge Swart a siégé au TPIY en qualité de juge *ad litem*, entre décembre 2003 et mars 2006, au procès d'Enver Hadžihanović et d'Amir Kubura.

Après avoir quitté le TPIY, le Juge Swart a siégé au TSL, dont il a présidé la Chambre de première instance pendant quelque temps.

22 février

Deuxième procès de Vojislav Šešelj pour outrage au Tribunal

Le 22 février, après la conférence préalable au procès, l'Accusation a débuté et conclu la présentation de ses moyens dans la deuxième procédure pour outrage engagée contre Vojislav Šešelj. Le procès a ensuite été suspendu *sine die*, dans l'attente d'une décision de la Chambre d'appel. La date du début de

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org

la présentation des moyens à décharge sera annoncée en temps voulu.

Le 4 février 2010, Vojislav Šešelj a été mis en accusation « pour avoir divulgué des informations susceptibles de permettre l'identification [de] 11 témoins protégés en violation d'ordonnances d'une Chambre ».

24 février

Le TPIY organise un séminaire de formation pour des magistrats de Bosnie

Le 24 février, le TPIY a débuté à Sarajevo un séminaire de formation de deux jours pour des procureurs et des conseillers juridiques de différents parquets de canton de Bosnie-Herzégovine, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ».

Cette formation a pour but de renforcer la capacité des instances judiciaires de la région à juger des affaires complexes de crimes de guerre et s'inscrit dans le cadre du projet, qui témoigne des efforts de grande ampleur entrepris afin de contribuer au transfert de la mémoire institutionnelle et des compétences techniques du Tribunal dans la région. La formation a lieu au Centre de formation judiciaire et en matière de poursuite, à Sarajevo. Les participants sont des procureurs et des conseillers juridiques de Sarajevo, Mostar, Orašje, Široki Brijeg, Tuzla, Zenica et Bihać, travaillant dans des affaires de crimes de guerre dans leurs juridictions respectives.

« Cette formation est une occasion idéale pour tous les parquets de Bosnie-Herzégovine de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre », a déclaré Radoslav Marjanović, directeur adjoint du CEST. « Le projet "Justice pour les crimes de guerre" nous est d'une grande utilité et nous sommes très heureux de nous y investir avec l'OSCE/BIDDH, le TPIY et l'UNICR. »

Des séminaires de formation similaires ont été organisés à Belgrade, à Sarajevo, à Zagreb et à Podgorica depuis le lancement du projet « Justice pour les crimes de guerre » en juillet 2010, et d'autres sont prévus en ex-Yougoslavie dans les mois qui viennent.

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie ».

25 février

Le Programme de sensibilisation du TPIY entame une série de réunions pour coordonner ses actions avec celles des ONG de

Le Programme de sensibilisation du TPIY a tenu la première des réunions qu'il tiendra régulièrement avec des organisations non gouvernementales d'ex-Yougoslavie dans le but d'établir un réseau de partenaires dans la région et de renforcer l'engagement du Tribunal auprès de la société civile pendant les dernières années, décisives, de son mandat.

Les premières réunions ont été organisées par voie de vidéoconférence depuis La Haye, avec des participants à Belgrade, en Serbie, et à Zagreb, en Croatie. Ces rencontres étaient présidées par Nerma Jelačić, chef par

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org

l'ex-Yougoslavie

intérim de la Section Médias/Programme de sensibilisation/Site Internet. Des réunions similaires seront prochainement organisées dans d'autres pays et territoires couverts par le Programme de sensibilisation.

Ces rencontres ont pour but de coordonner les activités du Programme de sensibilisation et celles des ONG locales et de renforcer leurs liens avec le Tribunal, en créant des partenariats solides et en identifiant des domaines communs de coopération. Les participants aux prochaines réunions chercheront à élaborer de nouvelles stratégies pour faire face aux changements sur le terrain, en s'employant à lutter ensemble contre l'impunité et à promouvoir l'état de droit. Ces réunions aideront en outre le TPIY à tenir ses partenaires de la société civile informés de ses activités, afin qu'ils bénéficient pleinement de ces informations dans le cadre de leur projets et de leurs déclarations publiques.

Le Programme de sensibilisation a été créé en 1999 dans le but de faire connaître les activités du Tribunal et l'importance de son action aux habitants des pays de l'ex-Yougoslavie. Ce Programme précurseur a servi d'exemple à d'autres instances judiciaires pénales, qui ont depuis mis en place des programmes similaires.

Le Programme de sensibilisation bénéficie du généreux soutien de l'Union européenne.

25 février

Le Programme de sensibilisation accueille des stagiaires de l'ex-Yougoslavie

Le Programme de sensibilisation du TPIY a accueilli récemment, et pour la quatrième année consécutive, un groupe de jeunes professionnels de l'ex-Yougoslavie, dans le cadre du Programme régional de stages.

Cette année, sept jeunes professionnels auront l'opportunité d'acquérir une expérience pratique en droit et en communication auprès des trois organes du Tribunal.

Créé en 2007, le Programme régional de stages est un projet conjoint de Youth Initiative for Human Rights (YIHR) et du Programme de sensibilisation. Il s'adresse à des étudiants en droit, histoire, sciences politiques ou autres sciences humaines, diplômés ou en dernière année d'étude. Des stagiaires de Serbie, du Monténégro et du Kosovo suivent un stage de cinq mois à La Haye, puis un autre stage de trois mois au sein des juridictions, parquets, institutions ou organisations de leurs pays concernés par la poursuite des crimes de guerre.

Ce programme a pour but de permettre aux participants de mieux connaître le droit international humanitaire à travers les travaux du TPIY et de transférer ce savoir-faire aux instances judiciaires de leur région. À la fin de leurs stages, les participants élaborent une stratégie visant à promouvoir dans leurs pays respectifs la poursuite des crimes de guerre par le TPIY et les juridictions nationales. Ils suivent ensuite le programme d'enseignement et de formation conçu par le YIHR afin d'assurer le transfert des connaissances qu'ils ont acquises dans le cadre du Programme régional de stages.

Depuis 2007, trois groupes de stagiaires, soit 33 jeunes professionnels au total, ont effectué ce stage au TPIY. La façon dont les participants se sont ensuite investis dans leurs pays respectifs a démontré que ce projet a contribué de façon substantielle au développement de la société civile et au renforcement de l'état de droit.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org

Le Programme régional de stages bénéficie notamment du soutien de la Confédération suisse, représentée par son Ministère fédéral des Affaires étrangères, et de l'Ambassade des États-Unis en Serbie.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES : 28 FÉVRIER – 11 MARS

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LUNDI 28 FÉVRIER

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

MARDI 1^{er} MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
09:00 – 13.45, **Prlić**, procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

MERCREDI 2 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
09:00 – 13.45, **Prlić**, procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

JEUDI 3 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

LUNDI 7 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

14:30 – 19:00, **Šešelj**, procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, procès

MARDI 8 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
14:30 – 19:00, **Šešelj**, procès
09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

MERCREDI 9 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
14:30 – 19:00, **Šešelj**, procès
09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

JEUDI 10 MARS

Salle d'audience I
Salle d'audience III

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
09:00 – 13:45, **Tolimir**, procès

VENDREDI 11 MARS

Salle d'audience I

09:00 – 14:30, **Karadžić**, procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, procès

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org

FAITS ET CHIFFRES

<p>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</p> <p>Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire <i>Tadić</i>), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 125 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.</p>	125	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	36	Les procédures sont en cours pour 36 accusés: 13 sont en appel, 18 sont en procès en première instance et 3 sont en phase préliminaire d'un nouveau procès. Deux accusés sont toujours en fuite.
	33	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.
<p>LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE» a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre.</p> <p>Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.</p> <p>www.icty.org/sections/Outreach/CapacityBuilding</p>	16 000	Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences du TPIY transcrites jusqu'à présent.
	4 500	Nombre total de pages de comptes rendus d'audiences remises aux instances judiciaires locales entre octobre et décembre 2010.
	60 000	Nombre total de pages qui seront transcrites dans le cadre du projet.
	25	Nombre total de membres du personnel d'appui juridique employés dans le cadre du projet au sein des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine et de Serbie. Sept autres devraient être prochainement recrutés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la section LPTV. Greffier: John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW La Haye, Pays-Bas

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel. www.tpiy.org

Questions et commentaires :

Nick Beston, Éditeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org